

Regards sur l’Affaire Dreyfus

Jean-Denis Bredin

I

- I - Ce 12 juillet 1906, la Cour de Cassation avait rendu la Justice : « Attendu que de l’accusation portée contre Dreyfus rien ne reste debout ».

Un déjeuner de fête réunit chez les Dreyfus, boulevard Malesherbes, la famille du Capitaine et les amis les plus intimes. On s’embrasse, on pleure. Cette fois, c’est fini.

« Je n’avais jamais douté, écrira Dreyfus, de ce triomphe de la Justice et de la Vérité sur l’erreur, le mensonge et le crime... » Il n’avait jamais douté, mais il avait vécu quatre ans au bagne, et c’était un miracle qu’il n’y fût pas mort. Et il avait fallu douze ans pour que la France reconnût que l’innocent était innocent...

- II - Au Sénat, le Garde des Sceaux Monis dépose un projet de résolution rendant hommage au courage civique, à la volonté de Justice de Scheurer Kestner et de Trarieux, morts l’un et l’autre. Il demande que « les bustes de ces deux grands citoyens » soient placés dans la galerie qui précède la salle de séance. La résolution est adoptée par 181 voix contre 29.

Le même jour, ce 13 juillet 1906, sont déposés deux projets de loi par le Ministre de la Guerre : l’un concerne le Colonel Picquart auquel était conféré le rang de général de brigade à compter du 10 juillet 1903. On sait que, quelques

mois plus tard, en octobre 1906, Clémenceau devenu Président du Conseil fera du Général Picquart son ministre de la guerre. L'autre projet proposait de réintégrer Dreyfus dans l'Armée avec le grade de chef d'escadron « pour prendre rang du jour de la promulgation de la loi », et de lui décerner la Légion d'Honneur.

Si le projet concernant Picquart donna lieu à la Chambre à un vif débat où intervinrent Barthou et Barrès, le projet concernant Dreyfus fut adopté sans débat, et il n'y eut que 42 opposants.

Au Sénat en revanche le général Mercier interviendra, accusant la Cour de Cassation d'avoir suivi une procédure irrégulière. « Ma conviction, acquise par les débats de 1899, n'est nullement ébranlée, et ma conscience ne me permet pas... » Le mot de « conscience », prononcé par Mercier, provoqua des cris de protestation : « c'est vous qui devriez être au bagnon » hurla le Sénateur Delpech. Mais, à une écrasante majorité, le Sénat vota ce 13 juillet la réintégration de Dreyfus et celle de Picquart.

III - Le 20 juillet, le Journal Officiel publiait la nomination de Dreyfus fait chevalier de la Légion d'Honneur.

Joseph Reinach et le Général André, Ministre la Guerre, avaient demandé que Dreyfus reçût cette réparation en présence des troupes, dans la grande cour de l'Ecole militaire, là où il avait été atrocement dégradé le 5 janvier 1895. Pourrait-il supporter cette cérémonie du souvenir ? Il fut décidé que la Légion d'Honneur lui serait remise, le 21 juillet, dans la petite cour de l'Ecole, en présence d'un nombre restreint d'invités : Picquart, Baudouin, Reinach, Anatole France seront là, mais ni Demange, ni Mornard, ni Jaurès ne seront prévenus.

Dreyfus est en grand uniforme. Passant sur le front des troupes commandées pour rendre les honneurs, le Général Gillain s'avance d'abord vers le

commandant Targe, décoré lui aussi, puis vers le Commandant Dreyfus, venus devant lui. « Au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, Commandant Dreyfus, je vous fais chevalier de la Légion d'Honneur ».

Tandis que le Général Gillain épingle la croix et embrasse Dreyfus, celui-ci immobile, la tête haute, la taille redressée par un effort continu, revit l'affreuse dégradation de 1895 : « Ma pensée s'enfuit, éperdue, réveillant les souvenirs endormis d'il y a douze ans, les hurlements de la foule, l'atroce cérémonie, mes galons arrachés, mon sabre brisé et gisant à mes pieds en tronçons épars... mon cœur battit à se rompre... La sueur couvrit mon front... »

On crie « Vive Dreyfus ». Il crie « Vive la République. Vive la France. Vive la Vérité ». Lucie et leurs enfants Pierre et Jeanne, Mathieu et sa famille sont là. Le Commandant Dreyfus a encore la force d'aller serrer la main du Général Picquart. Mais il est pris d'un malaise. Il faut le raccompagner chez lui.

Ainsi la République avait-elle réparé d'une Légion d'Honneur des années de bagne, la pire accumulation de souffrances et d'humiliations.

Le 25 juillet Alfred Dreyfus sera présenté au Président de la République Armand Fallières par Joseph Reinach. Il dira à Fallières son intention de prendre sa retraite, l'année suivante.

- IV- Le commandant Dreyfus souffre en effet d'avoir été fait chef d'escadron, comme si les années de bagne restaient, pour l'Armée, en dehors de toute réparation, des années qui n'avaient pas compté. L'Armée avait-elle gardé l'idée d'un châtiment vaguement justifié, en tout cas sans importance ? « J'ai la conscience d'avoir fait mon devoir » avait-il écrit au Président de la République après avoir été reçu par lui, mais « le Gouvernement n'a pas fait le sien ».

Publiant le texte intégral des textes rédigés et réunis par Alfred Dreyfus entre 1899 et 1907, Philippe Oriol rapporte le récit du douloureux entretien qu'eut Dreyfus, le 29 novembre 1906, avec le Général Picquart, devenu Ministre de la Guerre, auquel il rendit visite afin de lui parler de cette injustice dont il estimait rester la victime.

Le Ministre de la Guerre de Georges Clémenceau accueillit le Commandant Dreyfus dans ce même ministère où, le 15 octobre 1894, il l'avait reçu dans le bureau du Général de Boisdeffre, ce jour où se préparait la fameuse scène de la « dictée » du bordereau imaginée par du Paty de Clam.

« Le Général Picquart fut fort aimable d'abord, mais quand je lui exposai le but de ma visite, il devint glacial ; le sujet le gênait visiblement. Je lui dis que je n'avais chargé personne de faire des démarches auprès de lui. Il me répondit que ces démarches étaient d'ailleurs parfaitement inutiles, qu'il ne ferait rien, rien. C'était au gouvernement qui était en formation au mois de juillet, à qui il avait appartenu de faire le nécessaire, ajouta-t-il, il n'y pouvait rien si cela n'avait pas été fait. Je compris qu'il était inutile d'insister et je terminai l'entretien en félicitant le Général Picquart de son entrée au ministère. Il me répondit que 'c'était grâce à moi qu'il était là'. Je répliquai : 'Non, c'est parce que vous avez fait votre devoir' ».

Le Commandant Dreyfus demanda, en 1907, que soient liquidés ses droits à la retraite. On lui avait rendu son honneur. Il n'avait plus rien à demander.

V - A la retraite il put s'enfermer dans la vie familiale, se consacrer à Lucie, à Jeanne et Pierre, ses enfants, à tous les siens. Sa santé est irrémédiablement ruinée. Il vit des fièvres brutales, de longues journées d'infinie fatigue, des nuits agitées de cauchemars. Il collectionne les timbres, et assemble tous les écrits qui parlent de son affaire.

Le 4 juin 1908 il se rend à la cérémonie qui célèbre au Panthéon le transfert des cendres de Zola. A l'issue de la cérémonie, un journaliste, M. Gregori, tire deux coups de feu sur Dreyfus. Celui-ci est légèrement blessé au bras. L'Action Française qui tâche de maintenir la flamme des antidreyfusards magnifie ce geste « très français », et le 11 septembre 1908 Gregori -qui avait voulu, dira-t-il, protester contre le dreyfusisme- sera acquitté. « C'est la révision de la révision » proclamera-t-il en Cour d'assises, dédiant à son grand camarade Edouard Drumont le compte-rendu du « procès du Panthéon ».

VI - Quand vient la Grande Guerre, le Commandant Alfred Dreyfus est mobilisé comme chef d'escadron d'artillerie de réserve. D'abord affecté à l'Etat-Major de l'artillerie du camp retranché de Paris, puis en 1917 au parc d'artillerie de la 168^e division, il participera aux combats du Chemin des Dames et de Verdun. Il essaie d'être un officier comme les autres. Mais quoi qu'il fasse pour être oublié, il ne peut qu'être le héros de l'Affaire, entouré de curiosité, parfois de haine, parfois de sympathie. En septembre 1918 il est promu lieutenant-colonel dans la réserve. En juillet 1919 il sera fait officier de la Légion d'Honneur.

VII -Le voici revenu à la vie civile, entouré des soins attentifs de Lucie, de ses enfants et de ses petits enfants dont il aime tant la compagnie.

Assis à son bureau, fumant sa pipe, il continue de ranger ses timbres, de lire tous les livres qui parlent de son affaire, il classe ses souvenirs.

Il fait de longues promenades, pour servir sa fragile santé. « Je le revois, écrit son petit-fils le docteur Jean-Louis Lévy, boulevard de Courcelles, fragile, voûté, nerveux, marchant d'un pas pressé, sa grosse montre toujours à portée de la main ». Ni à table, ni pendant les vacances où la famille se retrouvait au bord de la mer, on ne parlait de l'Affaire, du temps passé à l'île du Diable. Mais la

silhouette courbée du vieux colonel en retraite, ses brusques accès de fièvre, son regard qui soudain se perdait, sa vie séparée du monde, tout en parlait pour lui. Et la nuit Lucie l'aidait à chasser ses cauchemars, la double boucle, les araignées géantes, son sabre brisé, jeté à ses pieds, et les cris de haine.

VIII-La mort vint en 1935.

Alfred Dreyfus, souffrant depuis plusieurs mois, se rendit en Suisse pour se faire opérer, revint, s'alita pour ne plus se lever.

Le 11 juillet, son fils Pierre vint le voir, comme tous les jours. Alfred Dreyfus garda longuement la main de son fils dans la sienne, sans dire un mot, comme s'il voulait, de ce geste muet, lui transmettre sa force et sa pensée. Le lendemain, vers cinq heures de l'après-midi, entouré des siens, il s'éteignit doucement. Pierre posa sa tête sur ce cœur silencieux, qui avait tant aimé, tant souffert. Lucie embrassa longuement son compagnon qui la quittait. Ensemble et séparés, ils avaient tout partagé. Elle avait été, jusqu'à la mort, la lumière vers laquelle il s'était tourné dans le jour et dans la nuit.

« Je le revois sur son lit de mort, écrit le docteur Jean-Louis Lévy, avec un regard tendre et désarmé que je n'oublierai jamais. Un regard bleu de myope, d'une tendresse déchirante, un regard retourné ».

Cette vie, qui avait été si cruelle, s'achevait comme elle avait commencé, dans l'intimité paisible et familiale d'un ordre nourri de bons sentiments. Lui-même l'avait résumée de ces mots modestes : « Je n'étais qu'un officier d'artillerie qu'une tragique erreur a empêché de suivre son chemin ».

II

- I - Préfaçant *Cinq années de ma vie*, François Mauriac assure que « l'affaire Dreyfus est un miroir dont la fidélité est terrible et qui nous restitue nos traits éternels : les nobles et les pires ». Elle aurait révélé « deux types de pensée, d'attitude, deux réflexions politiques ».

Jean-Louis Lévy nous dit que l'Affaire a donné aux valeurs de Liberté et de Vérité « l'occasion de s'exercer, de s'exprimer et de se dé-réprimer ». « Prodigieusement complexe dans son déroulement, elle est lumineusement simple sur le plan éthique. Elle partage. Elle dessine en filigrane la ligne de crête, de part et d'autre de laquelle vont se répartir, se distribuer -selon de subtiles lignes de forces-, se compter les citoyens ».

Deux types de pensée, deux systèmes de valeurs, deux morales ? « L'éternité » de l'Affaire serait ainsi de séparer la liberté et l'ordre, la justice et la chose jugée, les « deux France » dont nous ont parlé de nombreux historiens.

- II - D'autres au contraire n'y ont vu qu'une crise « événementielle ». Ainsi Léon Blum, qui s'était courageusement engagé dans l'Affaire, conclut-il, achevant en 1935 ses *Souvenirs sur l'Affaire*, qu'elle ne fut qu'une « vague ». « Finie l'affaire, sitôt la température retombée, la société, le corps politique, les groupes, les individus se retrouvaient pareils à eux-mêmes, tels que s'il ne s'était rien passé ; rien n'avait mordu sur la condition humaine ».

Sans doute l'Affaire avait-elle, observe Léon Blum, durablement transformé le socialisme français, l'alliant aux forces démocratiques pour prendre en charge la défense de la République.

Zeev Sternhell estime de même que le résultat essentiel de l’Affaire fut d’avoir conduit les socialistes, grâce à Jaurès notamment, à se mêler, par l’appui parlementaire ou par la participation au gouvernement, à la conduite des affaires de la République bourgeoise. Ainsi l’Affaire aurait-elle facilité l’intégration de la classe ouvrière, des partis ouvriers à la Nation.

A la veille de l’Union Sacrée, de la guerre de revanche, écrit Sternhell, le « sentiment national émergera comme la force dominante de l’histoire française ».

Déjà la répression sanglante des grèves en 1906 et 1907 par le très dreyfusard Clémenceau, faisant appel à l’Armée, aurait consacré « la faillite du dreyfusisme », le sombre bilan de l’alliance entre le socialisme et la bourgeoisie libérale. En 1914, l’Union Sacrée, la défense de la patrie auraient fait le reste...

Ainsi, de quelque côté que l’on regarde, l’affaire Dreyfus n’aurait-elle rien changé ? Seulement aurait-elle, un temps, servi la Justice et la Vérité. « Le cyclone passé, dit encore Léon Blum, la France se retrouvait à peu près identique à elle-même. Quoi ! Des années durant une passion sans exemple avait bouleversé les vies personnelles et la vie commune. On s’était senti différent ! Tout avait semblé différent autour de soi. Or tout était resté pareil ».

III - Mais ce regard, apparemment pessimiste, sur l’Affaire, Léon Blum le porte en 1935, à la mort de Dreyfus et, semble-t-il, dans la logique d’une analyse socialiste de la société. Viendra bientôt le Front Populaire... Pour observer ce que l’Affaire a pu changer, ce qu’elle peut avoir laissé immobile dans la société française -« épisode de l’histoire » ou « révélatrice d’une guerre civile éternelle »-, il faut sans doute regarder, même un instant, ce qu’était la France à la fin du 19^e siècle, plus précisément dans les années 1893 et 1894, quand va venir l’Affaire...

III

I - Sans doute « l’Affaire » fut-elle « enracinée en son temps ». L’armée où prend rang le sous lieutenant Dreyfus vit, depuis l’effondrement de 1870, une crise profonde. « Un immense désastre, une paix de désespoir, des deuils que rien ne compense, l’Etat sans assises, point d’armée hormis celle qui sort des prisons ennemies, deux provinces arrachées, des milliards à payer, le vainqueur tenant garnison dans un quart du territoire, la capitale ruisselant du sang de la guerre civile, l’Europe glaciale ou ironique... », ainsi le général de Gaulle décrira -t-il la France vaincue et humiliée de la fin du 19^e siècle. L’Armée -l’Arche Sainte- doit promettre la revanche. Elle doit défendre les « vertus françaises », le dévouement, l’audace, l’honneur, la bravoure. Elle doit entretenir le culte du drapeau, la religion de la Patrice. Si la guerre a été perdue, c’est parce que la France a été trahie. Cette mission sacrée que doit remplir l’Armée, ne la place-t-elle pas au dessus des règles de justice, au-dessus des lois ?

Par ailleurs, depuis l’installation de la République, celle-ci a du vaincre de redoutables difficultés. L’aventure du boulangisme, qui portait l’espoir d’une guerre victorieuse, s’est achevée par la fuite du général Boulanger, et par son suicide, le 30 septembre 1891 sur la tombe de la femme qu’il avait aimée. Sont venus, de 1892 à 1894, les attentats anarchistes.

« Si tu veux être heureux,
Nom de Dieu !
Pends ton propriétaire,
Coup’ les curés en deux
Nom de Dieu ! »

chantait Ravachol allant à la guillotine. Le 24 juin 1894 l’italien Caserio poignardait le Président de la République Sadi Carnot, semblant clore les attentats anarchistes.

II - Moins spectaculaires, plus lourdes de menaces, furent, à partir des années 1890, ce que l'on a appelé le « réveil ouvrier », la montée des forces syndicales, des manifestations, des grèves sans cesse plus dures et parfois violentes. Le Parlement républicain avait cru, votant la loi de 1884 instituant la liberté syndicale, assurer la tranquillité sociale. Et voici qu'il découvre que la loi n'a pas apaisé la misère ouvrière, que les syndicats deviennent des instruments du combat social, et peut être de la révolution...

Par ailleurs, l'église catholique voit monter les menaces que la République dresse contre la religion. La révision des lois scolaires, la laïcité proclamée, des lois « sinistres », -telle la loi du 24 juillet 1884 inspirée par le Juif Naquet, permettant le divorce- disent que l'Eglise est l'ennemi. « L'Eglise veut précisément le contraire de tout ce que nous voulons » répète Clémenceau, et l'anticléricalisme fournira au parti républicain une base apparemment solide.

III - Enfin, l'antijudaïsme traditionnel a commencé, autour des années 1880, à se transformer en un antisémitisme dont la force ne cessera de monter jusqu'à la fin du siècle. Certes, l'explosion de l'antisémitisme peut s'observer, à partir de 1880, dans de nombreux pays d'Europe. En France, une trentaine d'ouvrages antisémites sont publiés de 1883 à 1892 dénonçant « l'invasion juive » et mettant en garde les Français. En 1886, Edouard Drumont publie *La France juive* qui connaît un brutal succès. En 1892 il fonde *La Libre Parole*, son journal qui reprendra notamment une violente campagne contre la présence d'un nombre élevé d'officiers juifs dans l'Armée française. Le Journal des Assomptionnistes *La Croix* prétendra même dépasser cette campagne, s'affirmant le journal « le plus antijuif de France ». Le Juif est l'explication de tous les malheurs de la France. Parfois il est révolutionnaire, parfois il est capitalise, toujours il menace les valeurs traditionnelles et l'unité de la Nation. Ennemi de la France, il est « traître né ».

IV - Si l'Affaire fut « enracinée en son temps », dans quelques années de l'histoire de France, ne fut-elle pas aussi un épisode tragique de ce conflit que Mauriac a qualifié d'éternel, opposant deux morales, deux mentalités, deux systèmes de valeurs ?

Pourquoi se battaient les antidreyfusards ? Pour la Patrie, pour l'Armée, pour l'Honneur, souvent pour Dieu lui-même. « Ce qui est en jeu, disait Barrès, c'est la maison de nos pères, c'est notre terre, ce sont nos morts ». « Dreyfus n'est qu'un déraciné qui se sent mal à l'aise dans notre jardin français ».

Et la souscription ouverte par *La Libre Parole*, en décembre 1898, pour permettre à la veuve et à l'orphelin du Colonel Henry de défendre sa mémoire, nous disent que derrière l'exaltation de la patrie, l'amour de la France, s'expriment souvent des sentiments et des ressentiments populaires, qui alimentent notamment la détestation des Juifs, l'amour de l'ordre établi, le rejet de l'étranger, la revendication de sécurité, l'angoisse aussi devant les changements du monde.

« Pour l'ordre, contre la justice et la vérité » écrivait Léautaud, souscrivant au « monument Henry ». L'un souscrit « pour rôtir les Juifs », un autre pour « louer un wagon d'exportation », un autre parce que « la bonté de dieu s'arrête là où commence le Juif », une autre parce que « la vue d'un youtre lui fait mal au cœur ». Un autre est « un ouvrier sans travail », un autre « un prolétaire des lettres », un autre « un tout petit curé de campagne ».

Au contraire, les dreyfusards affirment que ni l'ordre établi, ni la force des institutions, ni même l'intérêt de la Patrie ne peuvent faire obstacle aux principes supérieurs de Justice, de Vérité, de Liberté. Ce qu'exprimera Péguy, parmi beaucoup d'autres : « la passion de la Vérité, la passion de la Justice, l'impatience du faux, l'intolérance du mensonge occupaient toutes nos heures, obtenaient toutes nos forces ».

V - Sans doute les clivages de l'Affaire et les inspirations des uns et des autres ne furent pas toujours si simples ni si tranchés.

Comment fonder, sur les mêmes valeurs, l'engagement de Scheurer Kestner et celui de Clémenceau, celui de Jaurès et celui de Bernard Lazare ? Quelle parenté y eut-il entre l'implacable sens du devoir du colonel Picquart et ce doute supérieur de l'esprit qui conduisit au dreyfusisme des hommes tel que Grimaux ? Comment ne pas observer aussi, notamment chez les politiques, tous ceux qui ne s'engagèrent que lentement, non sans hésitation ni recul, tous ceux qui comme Brisson oscillèrent longtemps entre le respect de l'ordre établi et l'attrance de la Vérité, ceux aussi qui comme Barthou et Poincaré n'entrèrent dans l'Affaire que lorsqu'ils furent assurés que leur conscience et leur carrière pourraient suivre le même chemin ?

VI - Par ailleurs les valeurs, apparemment vaincues, ne furent pas le privilège des antidreyfusards, d'une caste écrasée.

L'histoire devait bientôt enseigner que le respect de la raison d'Etat, l'exaltation des hiérarchies, le culte de l'Armée appartenaient au fonds commun d'une culture traditionnelle où beaucoup de dreyfusards puiseront à leur tour.

Dès 1906 Clémenceau, l'un des plus fougues dreyfusards, devenu Président du Conseil, organisera une très dure répression contre la classe ouvrière révoltée, et demandera à l'Armée de maintenir l'ordre social dont il avait reçu la responsabilité. Quelques années plus tard, l'on retrouvera la majorité des dreyfusards exaltant la Patrie et préparant la guerre de revanche. C'est le socialiste Viviani qui sera au pouvoir quand éclatera la guerre de 1914.

Encore quelques mois et l'on fusillera -par erreur- des soldats présumés déserteurs, des espions probables, parce que le moral de l'Armée l'exigera.

L'affaire Dreyfus avait-elle si tôt cessé de produire ses effets ?

VII - S'il semble donc vrai qu'il faut se garder d'expliquer sommairement l'affaire Dreyfus par l'affrontement systématique de deux morales, par le partage décisif des hommes de la vérité et des hommes du dogme, il reste cependant qu'elle a traduit, à son époque, de sa manière, le conflit durable de deux mentalités : d'un côté ceux qui, selon le mot de Jaurès, font « de l'individu humain la mesure de toute chose, de la patrie, de la famille, de la propriété, de l'humanité, de Dieu », et de l'autre côté ceux qui prétendent servir des valeurs supérieures à l'individu : Dieu, la Patrie, l'Etat, l'Armée, et aussi le Parti ou la Doctrine ; d'un côté ceux qui se battent pour la Justice, idéal indéfinissable de liberté, de vérité, de générosité, et de l'autre ceux qui se battent pour l'ordre établi et les organisations ou les idéaux consacrés.

On pourrait ainsi observer, à traits grossièrement simplifiés, la continuité d'une société où l'affaire Dreyfus ne serait jamais achevée, qui se renouvellerait chaque fois que l'Etat écrase l'individu, que les valeurs établies enferment ou détruisent celui qui leur déplaît, ou les contrarie, chaque fois qu'un juge condamne sans preuve un innocent contraint d'être coupable.

L'affaire Dreyfus ainsi considérée n'a plus ni lieu ni temps. Le combat de l'individu contre la société qui le maltraite, de la vérité contre le mensonge érigé en dogme, n'est pas propre à la France, ni à la fin du 19^e siècle. Alfred Dreyfus porte témoignage pour des milliers d'innocents persécutés.

VIII - Observons encore que cette « ligne de partage », dont nous a si justement parlé Jean-Louis Lévy, ne sépare pas, comme une frontière qui serait commode, les hommes de la vérité et de la liberté d'un côté, les hommes de la raison d'Etat et de l'ordre établi de l'autre. Elle risque de passer, selon les moments de sa vie, les circonstances, les influences, en chacun de nous.

Il y avait chez Picquart une part hostile au Juif Dreyfus, mais sa vertu fut beaucoup plus forte que ses préjugés. Labori fut au procès Zola le merveilleux avocat de la cause de Dreyfus, mais il se prit contre Demange, contre Mathieu Dreyfus, d'une haine féconde en accusations. De Dreyfus il dira : « il n'est pas donné à tout le monde d'être un héros ».

Péguy, qui revendiquait la pureté du dreyfusard héroïque, fit à Jaurès un injuste procès, et il excommunia Dreyfus lui-même, accusé d'avoir été le complice de Jaurès. « Investi héros, malgré lui, investi victime malgré lui, investi martyr malgré lui, il fut indigne de cette triple investiture ». « Dreyfus s'occupe de Dreyfus dira Clémenceau, c'est bien... nous nous songeons à notre patrie ».

Telle est peut-être l'ambiguïté de ce peuple, de culture latine, de tradition catholique, frileusement attaché à ses coutumes, à son héritage, fanatique, intolérant, résolument hostile à tout ce qui est différent, toujours avide de punir, de réprimer ; et aussi secoué de grandes émotions, vite porté par l'élan de la liberté, capable un jour de fusiller l'innocent, un autre de se faire fusiller pour l'innocent.

Ce sont les Français qui le 5 janvier 1895, dans la cour de l'Ecole militaire, arrachent ses galons au capitaine Dreyfus. Ce sont les Français qui le 21 juillet 1906 lui remettent, au même lieu, la croix de la Légion d'Honneur. Ce ne sont pas deux France qui se succèdent. Ce ne sont que deux mouvements du même peuple.

IX - Mais peut-être le Capitaine Dreyfus fut-il en son temps l'un des rares en qui on n'aperçoit pas cette ligne de partage. Et c'est peut-être ce qui fait son étrangeté dans sa propre affaire, ce qui fait aussi qu'il n'est souvent pas reconnu, ni aimé. Il a voué un culte à sa Patrie. Il chérit l'armée comme sa famille. Il est heureux dans les hiérarchies où il est placé. L'honneur est pour lui une vertu suprême. De même, et sans aucune rupture, il a fait de la Liberté, de la Vérité, vertus

françaises, vertus républicaines, son idéal. La Patrie et les Droits de l'Homme se confondent en lui et pour lui. Il n'est pas religieux, mais il respecte toute religion, et notamment la religion juive dans laquelle il fut élevé.

Qu'est-ce que la France pour lui sinon le plus haut lieu de Vérité et de Liberté ?
Qu'est-ce que l'Armée sinon le sanctuaire de l'Honneur et du dévouement ?
Qu'est-ce que la famille sinon l'enveloppe des affections essentielles, le refuge de la plus douce intimité ?

On ne verra chez lui, au pire de ses souffrances, nulle haine, nul ressentiment. Supporter son martyre fut encore pour Dreyfus l'expression tragique d'un devoir : un jour l'Honneur et la Vie lui seront rendus.

Les épreuves physiques et morales qu'il a endurées, l'humiliation de la dégradation, les cris de haine, les crachats, les années de bagne, la double palissade, les fers aux pieds, son destin détruit, sa santé ruinée, tout cela il le voit comme « une étape grandiose vers une ère de progrès ».

Il ne met pas en doute que la liberté universelle viendra au bout du chemin...

IV

I - Nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire de ce jour fameux, ce 12 juillet 1906, ce jour où le Premier Président Ballot-Beaupré, lourd, massif, couvert d'hermines, donna lente lecture devant une salle debout, de l'arrêt qui annulait le jugement du Conseil de guerre de Rennes et réhabilitait le Capitaine Dreyfus. Parvenu au terme de sa lecture -qui avait duré plus d'une heure-, le Premier Président Ballot-Beaupré s'arrêta un instant comme pour mieux détacher les phrases qui mettaient fin à l'Affaire, et, maîtrisant mal son émotion, il prononça les mots qui sont restés en notre mémoire :

« Attendu en dernière analyse que de l'accusation portée contre Dreyfus il ne reste rien debout...

« Et que l'annulation du jugement du Conseil de guerre de Rennes ne laisse rien subsister qui puisse à sa charge être qualifié de crime ou délit,

« Par ces motifs,

« Annule le jugement du Conseil de guerre de Rennes qui, le 9 septembre 1899, a condamné Dreyfus à dix ans de détention et à la dégradation militaire par application des articles 76 et 463 du Code pénal et l'article 1^{er} de la loi du 8 juin 1850 ;

« Dit que c'est par erreur et à tort que cette condamnation a été prononcée... »

II - La famille d'Alfred Dreyfus était là et ceux qui lui étaient chers, et ceux qui s'étaient battus pour l'innocent, ceux du moins qui vivaient encore, car la mort avait creusé les rangs ; ni Scheurer Kestner, ni Lazare, ni Trarieux, ni Duclaux, ni Zola, ni Grimaux ne connurent ce grand jour. Demange est venu s'asseoir aux côtés de Mornard. Labori n'est pas venu.

Du 18 au 22 juin le Conseiller Moras lit son rapport, parlant assis, d'une voix toujours égale, discutant avec une implacable minutie chaque document, chaque témoignage.

Après lui le Procureur Général Baudouin requiert pendant huit audiences, d'une voix forte, souvent emportée, excommuniant au passage tous ceux, tel du Paty, tel Mercier, tel Gonse qui avaient organisé l'injustice, entravé l'œuvre de vérité, servi l'antisémitisme. Achevant son véhément discours - qui, quelques jours, secoua l'opinion publique-, il rend hommage à l'admirable courage de Dreyfus. Puis il demande aux Chambres Réunies d'annuler la décision du Conseil de guerre de Rennes, sans renvoyer Dreyfus devant un troisième Conseil de guerre. Trois jours durant Mornard, l'avocat de Dreyfus, plaide, avec cette gravité naturelle qui ne l'abandonnait jamais. Il refait une dernière fois son implacable démonstration. Mornard précise encore que Dreyfus ne veut évidemment aucune indemnité, quoi qu'offre la loi. Il demande seulement la publication de l'arrêt.

Enfin, l'avocat rend un ultime hommage à Dreyfus qui avait tant souffert, « il avait voué sa vie à la Patrie, il lui avait tout offert : elle a tout pris ». Il termine en saluant ces officiers qui avaient brisé leur carrière -tel Picquart, tel Freystaetter- pour que la vérité l'emporte, et il évoque la mémoire de tous ceux qui avaient été de courageux serviteurs de la Justice, et qui n'étaient plus là !

« La péroraison de Maître Mornard, écrira Madame Mathieu Dreyfus à sa mère, a été superbe. Tout le monde en était ému ».

III - Le délibéré fut court et calme. « Plus un doute dans aucune conscience, écrira Joseph Reinach, sur l'innocence absolue de Dreyfus. Plus d'affaire Dreyfus ».

Le Conseiller Rapporteur estime que la Cour de Cassation ne peut malheureusement que renvoyer l'affaire à un nouveau Conseil de guerre. Mais les trois Présidents de Chambre sont d'un avis contraire, et le Premier Président Ballot-Beaupré se range à leur opinion. Il rédige, s'aidant des projets du Conseiller Moras, l'arrêt qui sera lu à l'audience du 12 juillet 1906, l'arrêt donc nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire.

V

- I - Souvenons-nous aujourd'hui de l'admirable courage des magistrats de la Cour de Cassation tant injuriés, diffamés, menacés ? Souvenons-nous de « la loi de dessaisissement » votée dès février 1898 à la Chambre des Députés pour empêcher la Chambre criminelle d'ordonner la révision, de l'intervention au Parlement du Garde des Sceaux Lebreton donnant à tous les députés ce prudent conseil : « Regardez dans vos circonscriptions ».

Souvenons-nous de l'indignation de Pelletan intervenant à la Chambre « Ce n'est là ni une loi républicaine, ni une loi française. Si elle est votée, il n'y aura plus de parti républicain parce qu'il n'y aura plus de justice. Et puisqu'on parle beaucoup de la Patrie française, j'ose dire que cette grande patrie mérite qu'une Chambre, à la fin de ce siècle, n'inflige point cette honte à son histoire ». Souvenons-nous de la superbe et vaine intervention de Waldeck Rousseau au Sénat en février 1899. On a parlé de l'opinion... je réponde parlons de la Justice ... Je dis à mon tour : des hommes politiques ne doivent jamais considérer le moment présent ; ils doivent regarder l'avenir. Oui, l'opinion est mobile ! Oui elle a des retours soudains et irrésistibles... Et ce qu'elle pardonne le moins, ce sont les fautes qu'elle a commises parce que ses représentants les lui ont laissées commettre. Je ne sais qu'un moyen de ne pas se tromper et de ne pas la tromper, c'est d'écouter, d'abord, sa conscience ; c'est ensuite de lui obéir ».

Souvenons-nous du vote, de la promulgation de cette loi honteuse, le 1^{er} mars 1899.

II - Viendra l'arrêt des Chambres Réunies que nous célébrons aujourd'hui : l'innocence proclamée, la Justice rendue.

Nous savons ce que, dans l'histoire française, la Justice et la Vérité doivent à la Cour de Cassation.

Mais notre histoire, si nous suivons le temps, finie l'affaire Dreyfus, nous dit aussi que la France n'a cessé, au long du 20^e siècle, d'entretenir avec la Liberté et la Justice une relation fort mouvementée.

Que d'occasions ce vieux pays, assoiffé d'ordre, a-t-il trouvé de réduire ou de grignoter les libertés volontiers vécues comme un luxe des temps heureux, un privilège des moments tranquilles dans une histoire trop agitée !

Que d'exceptions à la Justice, cette vieille démocratie a-t-elle supportées à chaque fois que la Justice la dérangeait.

Les juridictions créées au gré des circonstances, les injustices nécessaires, les lois « d'exception », les procès vite ficelés, les tortures même, n'ont jamais tout à fait quitté la France.

Au temps de l'affaire Dreyfus, c'était l'intérêt national et l'honneur de l'armée qui semblaient imposer l'injustice.

Puis ce furent la raison d'Etat, la défense de la Patrie, le besoin de faire des exemples, la soif de châtiments qui obligèrent à l'iniquité, et parfois à la vengeance, au crime vite revêtu des apparences du Juste !

III - Pourquoi ne pas le dire ? L'histoire de la France nous révèle que nous avons beaucoup de peine à entretenir avec la Justice et la Vérité une relation tranquille. En de nombreuses occasions, l'Etat, le Parlement, le pouvoir politique, l'opinion publique ont rêvé de soumettre la Justice, en tout cas de s'en servir, un temps.

Ce qu'a refusé, souvent, la Cour de Cassation.

Ce pourquoi nous ne faisons pas aujourd'hui que célébrer cette belle image de la Justice, de son courage, de son indépendance, que nous a donnée, en ces circonstances et en d'autres, la Cour de Cassation. Nous nous permettons de lui dire aussi combien nous avons besoin d'elle.